



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

N° 2012 - 09 - 28 - 07

DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL
CRÉATION DE TROIS POSTES DE VACATAIRES
DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Le 28 septembre 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – M. PEROT – M. SARTELET - Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY - M. ANTUNES - Mme CORREIA – M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. BIAUX
	Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme ROLLET
	Mme GÉRARDIN	donne pouvoir à	Mme DETERM
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS : Mme MOREAU
Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Mme DORTA-BERMEJO

7/ DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL
CREATION DE TROIS POSTES DE VACATAIRES
DETERMINATION DES MODALITES DE REMUNERATION

Jusqu'en 2011, la distribution du bulletin municipal "le Fagniérot" était assurée par "la Poste". Cette prestation coûtait alors à la commune 382 € par trimestre.

En janvier 2012, une augmentation de 25 % pour la même prestation nous a amenés à rechercher un autre prestataire. L'ACCP a été choisie pour la distribution du bulletin au printemps 2012. Considérant le volume de travail, elle n'a pas souhaité poursuivre l'expérience.

La commune a donc fait appel à la société ADREXO pour la distribution du Fagnierot de l'été 2012. Cependant la distribution n'a pas été assurée correctement, en effet de nombreux administrés n'avaient pas réceptionné le trimestriel.

Le devis sollicité auprès de "la Poste" pour la distribution prévue en automne 2012 s'élève à 760 euros, soit une augmentation de 99 % par rapport à la facture de l'année 2011 et 59 % par rapport à la facture de janvier 2012.

Compte tenu des tarifs excessifs et des prestations non satisfaisantes évoquées ci-dessus, il est proposé de faire appel à des vacataires résidant dans la commune pour la distribution du Fagnierot.

Actuellement la tournée de distribution comprend 1850 boites à lettres.

Il convient d'autoriser le recrutement de trois vacataires et de fixer la rémunération qui leur sera allouée.

Il vous est proposé de rémunérer l'agent selon un barème fixé à 0,25 € brut par bulletin.

La rémunération comprend la distribution du bulletin et des éléments qui peuvent y être insérés (sachet de graines, documents,...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission des finances ;
OUI l'exposé qui précède

DECIDE de recruter 3 vacataires pour la distribution du Fagnierot.

FIXE la rémunération à 0,25 € brut par bulletin distribué.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22

- Voix contre : 1

- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX